



Conseil des Institutions Théologiques d'Afrique Francophone

UNE VALEUR, UNE VISION, UNE VOLONTE

Association Étrangère autorisée par arrêté le N° 0300/MIS/DGAT/DAG/SDVA du 06 Avril 2021
du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité de la République de Côte d'Ivoire.

Siège : Côte d'Ivoire. Université de l'Alliance Chrétienne d'Abidjan (UACA)
25 BP. 684 Abidjan 25-Côte d'Ivoire

Tel : (+225) 05 05 811 317. Courriel : secretariatpcitaf@gmail.com

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DES INSTITUTIONS THÉOLOGIQUES D'AFRIQUE FRANCOPHONE (CITAF)

L'an deux mille vingt-cinq, les trente-et-un juillet et premier août, s'est tenue à Yaou, dans la préfecture de Bonoua, en Côte d'Ivoire, l'Assemblée Générale du Conseil des Institutions Théologiques d'Afrique Francophone (CITAF).

Présidium :

- Président : Pr. Michel Kenmogne
- Assesseurs : M. Levourne Passiri, Dr. Sory Ibrahima Monekata
- Rapporteurs : Antoine CODJO, Lambert YAO

Nombre de membres votants présents : 86

Liste de présence : voir annexe.

ORDRE DU JOUR :

1. Choix du Présidium (Président et deux assesseurs)
2. Lecture et adoption du programme de l'AG
3. Appel des délégués à l'AG
4. Lecture du communiqué final de la précédente AG
5. Présentation des rapports :
 - a. Rapport moral de la Coordination Générale
 - b. Rapport financier de gestion 2023 et 2024
 - c. Rapport d'audit de gestion 2023 et 2024
6. Adoption des amendements apportés aux statuts et règlement intérieur (SRI) et au programme minimum commun (PMC)
7. Adoption du projet de budget pour les exercices 2025, 2026 et 2027

8. Vote du nouveau Coordinateur Général et présentation de la nouvelle Coordination Générale du CITAF
9. Choix du lieu de la prochaine Assemblée Générale
10. Divers
11. Sainte Cène
12. Mot de clôture et bénédiction finale

I. DÉROULEMENT DES TRAVAUX :

L'Assemblée Générale du CITAF a été ouverte à Bonoua, Côte d'Ivoire, sous la présidence du Pr. Michel Kenmogne assisté des assesseurs Dr. Sory Ibrahima Monekata et M. Levourne Passiri. Après vérification du quorum, l'Assemblée a constaté que 86 membres votants étaient présents, permettant ainsi à l'AG de valablement délibérer.

L'ordre du jour proposé a été adopté sans amendements à l'unanimité des membres présents.

Les points à l'ordre du jour ont été traités conformément à l'ordre adopté, avec notamment la présentation des rapports moral, financier et d'audit pour les exercices 2023 et 2024, suivie des débats et échanges constructifs.

L'Assemblée Générale a prié pour le Coordinateur Général et sa nouvelle équipe et leurs conseillers, les membres du Conseil d'Administration transitoire, les membres de la haute autorité académique.

Au chapitre des divers, les résultats des délibérations de la Haute Autorité Académique, session 2024 et 2025, du Baccalauréat théologique session 2025 et les nouvelles institutions accréditées et des coordinations nationales constituées ont été présentés à l'Assemblée Générale.

II. RÉOLUTIONS ADOPTÉES :

- **Résolution N°1 : Intégration du Conseil d'Administration aux organes de gouvernance du CITAF**

L'Assemblée Générale décide de l'ajout du Conseil d'Administration (CA) aux organes de gouvernance du CITAF. Les statuts et règlement intérieur seront modifiés en conséquence.

- *Votes : 85 pour, 1 contre, 0 abstention.*

- **Résolution N°2 : Adoption du budget pluriannuel 2025–2027**

L'Assemblée Générale adopte le budget proposé pour les exercices 2025, 2026 et 2027, pour un montant total de 431 340 000, dont 149 730 000 F CFA pour 2025, 136 605 000 F CFA pour 2026 et 145 005 000 F CFA pour 2027.

- *Votes : 86 pour, 0 contre, 0 abstention.*

- **Résolution N°3 : Mandat transitoire du Coordinateur Général et définition des priorités stratégiques**

L'Assemblée Générale adopte les deux motions ci-dessous conférant au Coordinateur Général élu un mandat transitoire de deux ans, assorti de priorités clairement définies.

Motion #1 Donner un mandat spécial de deux ans au Coordinateur Général pour exécuter les priorités suivantes :

- Préparer une transition à succès à la Coordination Générale
- Assurer un rapprochement harmonieux entre CITAF et ACTEA
- Fidéliser les partenariats en cours en vue de la durabilité

Pour cette transition, le CG sera accompagné du Dr Sory Ibrahima Monekata (Ebenezer International) et de M. Passiri Levourne (TearFund).

Motion#2 : L'AG donne mandat à la Haute Autorité Académique et aux anciens Coordinateurs Généraux de faire office de Conseil d'Administration provisoire jusqu'à la prochaine AG en 2027.

Le CA provisoire aura pour principale mission la supervision de la transition et la préparation de la mise sur pied du CA suivant les dispositions statutaires.

- Votes : 82 pour, 0 contre, 4 abstentions.

- **Résolution N°4 : Choix du lieu de la prochaine Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale décide que la prochaine session ordinaire se tiendra dans l'un des cinq pays suivants : le Burkina Faso, le Gabon, la République centrafricaine, le Sénégal ou le Cameroun. Le choix définitif du pays hôte et de la date sera arrêté par la Coordination Générale, en concertation avec le Conseil d'Administration, après une analyse approfondie des avantages et contraintes liés à chaque option. L'AG recommande que l'alternance entre l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest soit pris en compte dans le choix du lieu.

Le Conseil d'Administration veillera à engager dès à présent les démarches nécessaires auprès des autorités locales, des partenaires et des membres du pays retenu pour assurer le bon déroulement de cette Assemblée Générale dans des conditions optimales de participation, de sécurité et de logistique. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par l'AG.

III. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Les travaux de l'Assemblée Générale du CITAF ont pris fin le 1er août 2025 à 11h30mn.

Le Président, Pr. Michel Kenmogne, a prononcé un mot de clôture, remerciant les membres pour leur engagement et leur esprit constructif. La séance a été levée après une prière finale.

Signatures :

Le Président de l'Assemblée Générale

Prof. Michel KENMOGNE

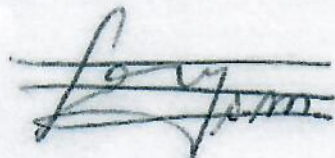


Les Assesseurs

M. LEVOURNE Passiri



Dr. Sory Ibrahima MONEKATA



Les Rapporteurs

Antoine CODJO

Lambert YAO